



PARTI REPUBLICAIN
MADAGASIKARANTSIKA
« Antsika jaby fe tsy an'olon-draiky »



Elia Ravelomanantsoa

CONGRES NATIONAL DU PARTI MADAGASIKARANTSIKA

du Samedi 09 mars 2013

TOURNESOL—ESOKAKY—FORT-DAUPHIN

RESOLUTIONS

Le Congrès National du Parti Républicain MADAGASIKARANTSIKA, honoré par les confrères politiques et avec la participation de 307 membres issus des six Provinces de Madagascar, notamment : Tuléar-Tamatave-Majunga-Fianarantsoa- Diégo Suarez et Antananarivo, s'est déroulé tout en respectant les valeurs malagasy, en toute liberté et citoyenneté.

Les résolutions ci-après ont été adoptées en séance plénière, à l'issue des différents débats, réunions et travaux de commissions (Programme et vision-/-Election):

TITRE PREMIER : LES ELECTIONS

Article premier : ELECTION PRESIDENTIELLE

Le Parti MADAGASIKARANTSIKA ne présentera pas son propre candidat à la future élection présidentielle du 24 juillet 2013 ;

Toutefois, le Parti adopte une coalition des forces politiques et soutiendra le parti du candidat qui prendra les engagements fermes de réaliser avec nos membres notre projet de société (cité en article 3). Le profil du candidat doit par ailleurs respecter notre code éthique et les valeurs du parti et celles républicaines dans l'exercice de son mandat (Titre III)

Article 2 : ELECTION TERRITORIALE

Le Parti MADAGASIKARANTSIKA participera aux élections législatives, communales et des Fokontany de notre Nation.

Article 3 : LE PROFIL DES CANDIDATS PRESENTES OU SOUTENU PAR LE PARTI

Le Candidat, jouissant de leurs droits civils et politiques, doit remplir les principes fondamentaux tels que :

- La considération significative de l'effort personnel, du travail et de l'initiative

- Le volontariat national dans un service civique

- Le respect des valeurs et de la discipline

- La participation à un destin national

- Le respect de la vie, de l'autre et des opinions même contradictoires

- La concertation des organisations civiles et traditionnelles

- La considération et la participation des minorités

- La transparence et l'obligation de résultat et du compte rendu public

- L'équité, l'éthique, l'honneur

- L'égalité face aux droits et devoirs républicains

TITRE II : VISION ET BONNE GOUVERNANCE

Article 4 : VISION MADAGASIKARANTSIKA

Nous rêvons d'un pays où les principes fondamentaux de notre République, nous protègent et nous animent à prendre confiance en l'avenir.

Que ces mêmes principes, nous rendent forts, face à nos devoirs envers les nôtres et nous procurent quiétude, dans l'exercice de nos droits et au devant d'une justice impartiale.

La voix de ce peuple sera conscientisée, afin que chaque politique construite ou induite honore ses aspirations profondes et le rapproche de ce qu'il espère, pour lui et ses siens.

Une Nation interdépendante, où l'expérience révérée des aînés impulsera les plus jeunes. Où la quintessence juvénile coopérera, s'alliera pour les enjeux devenus collectifs, où les plus démunis ne seront pas laissés au bord de la route et où le Fokonolona reprend ses prérogatives dans la société, celle de la bienveillance familiale. Notre administration est le premier témoin-relai de la subsidiarité de l'Etat, au service du pauvre comme du riche, distingué amplement par sa citoyenneté.

Une Nation-sanctuaire, où la nature est extrêmement protégée par chacun d'entre nous, conscients d'être gardiens privilégiés d'un patrimoine national unique, étendu à l'humanité. Une Nation qui saurait tirer de sa biodiversité, l'énergie et l'eau dont elle aura besoin, et où les forêts et les mers ne se dépouilleront plus devant les machines.

Que l'exploitation de nos ressources nous concernent en premier lieu et nous aident à préserver notre peuple des disettes du futur, que les matières premières soient industrialisées par nos mains et que notre expertise artistique ou culturelle, rajoute aux valeurs de produits basiques, un label d'exception.

Nous rêvons d'un pays, où chaque enfant puisse se sentir conforté en son statut, car porté par toute une communauté vers son futur.

Nous rêvons d'un pays, où chaque femme puisse se sentir sécurisée en son rôle, car protégée par toute une nation.

Nous rêvons d'un pays, où chaque homme se sentira légitime en ses actes, car propulsé par ce que toute sa communauté a comme espoir fondé en lui.

Article 5 : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT

Education :

- Mise en place de Centre de Formation Agricole, et des Ecoles Publiques gratuites, sous la responsabilité des enseignants spécialisés et expérimentés, dans les zones enclavées

- Mise en place des Centres de Formation technique et Professionnelle, au niveau régional ;et communal

- Mise en place de Centres Universitaires au niveau des Provinces et et régions,

- L'appui du Ministère de la Culture et du Patrimoine quant à la mobilisation et la coordination des actions civiques avec une prépondérance aux organisations civiles et économiques afin de manifester la volonté collective

- .

Aménagement du territoire/Agriculture :

- Distribution des terres domaniales aux paysans et aux nouveaux projets de « familles farmers »,
- Professionnalisation des producteurs,
- Aprovisionnement en intrants et en équipements,
- Mise en place de greniers communautaires villageois.

Travaux Publics/Assainissement :

- Accès à l'eau potable,
- Electification rurale,
- Voies de desserte et pistes rurales,
- Entretiens des périmètres irrigués.

Santé:

- L'amélioration de l'accès à la santé/continuité de la mise en place des CSB (Centre de Santé de Base I et II) et des hôpitaux à unités chirurgicales au niveau des 22 Régions- établissements spécialisés dans les capitales,
- Gratification des emplois de la santé à affectations de longue distance,
- Incitation aux emplois auxiliaires,
- Mise en place du statut d'intérêt public dans le cadre d'une coopération avec la société civile nationale et internationale en fournitures de soins et de médicaments de base.

Sécurité Publique :

- Mise en place des " Postes avancés " là où le besoin se fait sentir, couplés avec la responsabilisation des Forces de Développement ou Service Civique afin d'assurer la sécurisation de la croissance du secteur primaire.

Responsabilisation citoyenne :

Rendre chaque individu, principal acteur d'un développement individuel et participant impliqué à la vie de cité, pleinement citoyen. La responsabilisation fiscale, le volontariat à l'entraide nationale, l'association par sensibilité pour une dynamique interactive au sein de nos communautés,

Article 6 : LA BONNE GOUVERNANCE

Une gouvernance crédible, la gestion par l'exemple

Former les agents de l'Administration public et renforcer la capacité de gestion Administrative Territoriale

Etablir une morphyne réactualisée régulièrement sur le recensement de la population, le revenu per capita, les ressources.

Déconcentrer le pouvoir politique et financier

Décentraliser progressivement l'Administration vers une Administration territoriale

Réorganiser et rendre le service public attractif, mener une politique rigoureuse contre la corruption équilibrant l'incitation et la sanction et rétablir la dignité des fonctions publiques

Mieux gérer les finances publiques : augmenter les taux d'exécution des dépenses publiques et de recouvrement fiscal par sa simplification, son élargissement et sa proximité, augmenter progressivement les parts revenus à la collectivité décentralisée de collecte des impôts pour la

mise en place de projets de l'initiative des Régions, maîtriser l'endettement public et privé, rendre transparent et visible les actions du gouvernement et régulariser les comptes rendus de la cour des comptes,

Continuer à améliorer et rendre collectif, effectif et lisible les réformes sur le droit privé et le droit des affaires, rendre accessible les réformes foncières

Donner l'opportunité à l'avenir en privilégiant les échanges d'objections techniques et mettant à la disposition de l'opposition les moyens de se préparer à l'alternance.

TITRE III : REDEVABILITE

Article 7: L'EXERCICE D'UN MANDAT

Nous gouvernerons l'Etat et tout territoire confiés à nos soins par le vote de nos concitoyens (régions, districts, communes, fokontany) avec pour engagements de pourvoir aux besoins vitaux de chaque famille, de mener notre peuple à évoluer vers un progrès qui lui est adapté et le conduire à reprendre graduellement confiance en ses propres capacités et en la République.

Article 8:: LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

L'orthodoxie et la loyauté, par la transparence et la redevabilité, seront nos principes fondamentaux pour une bonne visibilité de notre gouvernance.

Fait à Fort-Dauphin le 09 mars 2013

Madame Elia RAVELOMANANTSOA

Ministre de la Culture et du Patrimoine

Présidente Exécutive

Monsieur Philippe RAVELOMANANTSOA / CST / Président du Conseil d'Orientation

Monsieur Justin MOSA / Vice-président du Conseil d'Orientation

Monsieur Rivo RABEHARIVELO / Secrétaire National

Monsieur Hervé MONG FOCK / CT / Secrétaire Général de la Province de Tuléar

Monsieur Jean Pierre MONJA / Président de Commission & Rapporteur

Monsieur Ramarofaralahy BOTO / Président de Commission

Les Membres des Conseils des 22 Régions

Tous les Membres du Parti